

Mairie de PLELAUFF

N°3

SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 25 avril 2024 à 18h, le Conseil Municipal de PLELAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Yvane BRUYERE, M Sébastien CHIRAU, M Maximilien LE FEUR, Mme Stéphanie LE GOIC M Stéphane MORZADEC

ABSENT (E)S AYANT PROCURATION: Mme Kate HUSBAND procuration à Mme Louise-Anne LE GAC, Mme Christiane DENIS procuration à Mme Laurence BLANCHARD,

ABSENT : M Guillaume LOISEAU, M Ludovic L'HOPITAL, M Antoine QUERO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 10
- votants : 12

Ordre du Jour :

- 1) ***Prise de parts à l'abattoir de Rostrenen, présence de M Jean CABARET***
- 2) ***Validation de l'appel d'offre des travaux de la salle polyvalente***
- 3) ***Demande de subvention Fonds Vert***
- 4) ***Frais de scolarité***
- 5) ***Demande de subventions***
- 6) ***Questions diverses***

****La séance est ouverte à 18h****

Approbation des comptes rendus de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

01-25042024 –Prise de parts à l'abattoir de Rostrenen

Le 9 avril 2019, Monsieur Jean CABARET avait, en ouverture du conseil municipal, retracé l'historique de l'abattoir de Rostrenen à savoir que géré par la commune puis par la communauté de communes, il a connu par le passé quelques difficultés de gestion. Depuis 2015, sa direction a été reprise par une SCIC, Société Coopérative qui

réunit des éleveurs, des bouchers et des consommateurs. Elle assure sa délégation de service public. Tout le monde peut en bénéficier.

Aujourd'hui l'essentiel de l'activité porte sur des abattages familiaux et pour des éleveuses et des éleveurs qui pratiquent la vente directe et qui vivent grâce à cela sur des fermes parfois de petites dimensions. La présence de l'abattoir sur le territoire est une chance énorme pour le dynamisme et la survie de notre agriculture. Sa fermeture signifierait pour nombre d'entre nous un arrêt d'activité.

Le capital social de la SCIC demande à être soutenu et les communes du secteur sont à ce propos sollicitées.

Considérant l'apport de la subvention envisagée en 2019, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal que la commune fasse l'acquisition de parts pour un montant de 1 000 €, soit 50 parts de 20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'acquisition de 50 parts au prix de 20€ soit un investissement de 1 000 € dans la SCIC de l'abattoir de Rostrenen et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document s'y référant.

02-25042024– Validation de l'appel d'offres pour les travaux de rénovation thermique et extension de la salle des fêtes Attribution des lots de 1 à 10

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la procédure d'appel d'offres en 12 lots séparés lancée du 26 Février au 29 Mars 2024 pour la réalisation du projet rénovation thermique et extension de la salle des fêtes de Plélauff.

La Commission « Appel d'offres – Ouverture des plis » réunie le mardi 2 avril à 14H en mairie, a procédé à l'analyse des offres reçues suite à la consultation d'entreprises.

Ont été retenues les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir celles des entreprises suivantes :

N°	LOT	ENTREPRISE	Montant HT
1	TERRASSEMENT - VRD	ROUDENN TP	41677.35€
2	GROS OEUVRE	Construction LE BIHAN	61972.79€
3	ITE-Isolation Thermique par l'Extérieur	Armor Peinture	46 057.70€
4	CHARPENTE Bois	LE CLE'H Julien	6 862.30€
5	ETANCHEITE-COUVERTURE Ardoises	(estimation)	33 000€
6	MENUISERIES Intérieures et extérieures	LE CLEC'H Julien	51 562.20€
7	CLOISONS SECHES	OPI	14 449.09€
8	REVETEMENTS DE SOL-FAIENCES	(estimation)	11000,00€
9	PEINTURE-revêtements muraux	DISSERBO et Fils	7 290.66€
10	PLAFONDS SUSPENDUS	SOQUET	13 509.50€

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission « Appel d'offres – Ouverture des plis » pour l'ensemble des lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

M le Maire met au vote la validation des lots, sauf pour les lots 11 et 12, où Mme Stéphanie LE GOIC sort de la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la proposition de la commission « Appel d'offres – Ouverture des plis » et d'attribuer les marchés aux entreprises précitées et économiquement plus avantageuses
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

03-25042024– Validation de l'appel d'offres pour les travaux de rénovation thermique et extension de la salle des fêtes Attribution des lots de 11et 12

Madame Stéphanie LE GOÏC quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la procédure d'appel d'offres en 12 lots séparés lancée du 26 Février au 29 Mars 2024 pour la réalisation du projet rénovation thermique et extension de la salle des fêtes de Plélauff.

La Commission « Appel d'offres – Ouverture des plis » réunie le mardi 2 avril à 14H en mairie, a procédé à l'analyse des offres reçues suite à la consultation d'entreprises.

Ont été retenues les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir celles des entreprises suivantes :

N°	LOT	ENTREPRISE	Montant HT
11	ELECTRICITE	LE GOÏC Frères	4 917.53€
12	PLOMBERIE	LE GOÏC Frères	25 498.00€

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission « Appel d'offres – Ouverture des plis » pour l'ensemble des lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

M le Maire met au vote la validation des lots, sauf pour les lots 11 et 12, où Mme Stéphanie LE GOIC sort de la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la proposition de la commission « Appel d'offres – Ouverture des plis » et d'attribuer les marchés aux entreprises précitées et économiquement plus avantageuses
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

04-25042024– Demande de subvention Fonds Vert dans la cadre des travaux de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'extension et rénovation énergétique de la salle des fêtes, dont le montant estimatif, à réception des devis, s'élève à 317797€ HT, peuvent bénéficier d'une aide dans le cadre du fonds vert.

Monsieur Le maire présente au conseil municipal :

- le récapitulatifs des devis retenus
- le calendrier des opérations envisagées
- le plan de financement

Dépenses	Coûts	Calendrier
Terrassement - VRD	41 677 €	juin 2024 et jan 2025
Gros Œuvre	61 973 €	juin/juillet oct/nov et jan 2025
ITE	46 058 €	juillet/sept-oct/nov et jan 2025
Charpente	6 862 €	juillet/sept/nov
Couverture	33 000 €	Septembre 2024
Menuiseries extérieures et intérieures	51 562 €	juillet/sept/oct/nov
Cloisons doublages isolation - Faux plafonds	14 449 €	octobre
Sols carrelage - Faïences	11 000 €	nov/dec
Peinture	7 291 €	juillet/nov
Plafonds suspendus	13 510 €	juillet/dec
Electricité	4 917 €	tous les 15 jours sur toute la durée du chantier
Plomberie	25 498 €	
TOTAL DÉPENSES	317 797 €	

Plan de Financement		
Recettes		Pourcentage
SDE Oreca	3 000 €	1%
DETR/DSIL	22 160 €	7%
Fonds Vert Rénovation	80 000 €	25%
Contrat de territoire	80 000 €	25%
Autofinancement	132 637 €	42%
TOTAL RECETTES	317 797 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les présentations faites par Monsieur Le Maire et l'autorise à solliciter une subvention dans le cadre du fonds vert, à signer tout document s'y référant.

05-25042024– Frais de scolarité

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que pour l'année scolaire 2023-2024, le coût moyen s'élève à 1600€ pour un élève scolarisé en maternelle âgé de 3 ans à la rentrée et à 530€ pour un élève scolarisé en élémentaire.

Monsieur Le Maire présente au conseil le tableau des effectifs scolarisés

- à l'école Notre Dame de Rostrenen
- à l'école publique de Plouguernével

Ecole Notre Dame de Rostrenen

Moyenne Départementale		Nombre	Montant
Maternelle	1 600	1	1600
Elémentaire	530	2	1060
Garde partagée	530/2	2	530
Total			3190

Ecole Publique Plouguernével

Moyenne Départementale		Nombre	Montant
Maternelle	1 600	1	1600
Elémentaire	530	6	3180
Total			4780

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 12 voix pour

DÉCIDE :

- de participer aux frais de fonctionnement de l'école Notre dame Rostrenen et de l'école publique de Plouguernével pour les enfants âgés d'au moins 3 ans à la rentrée de septembre 2023
- de retenir le coût élève pour l'année scolaire 2023-2024 à 1600 € pour un élève scolarisé en maternelle,
- de retenir le coût élève pour l'année scolaire 2023-2024 à 530 € pour un élève scolarisé en élémentaire,
- de participer à hauteur de 50% pour les enfants en garde partagée dont seul un parent réside sur la commune
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document s'y référant
- d'imputer ces dépenses au chapitre 65, article 6558.

06-25042024-Demande de subventions aux associations

Madame Louise-Anne LE GAC liste les demandes des associations, après en avoir délibéré, le conseil valide ces subventions aux associations listées ci-dessous :

Associations/ Etablissements	Montant 2024
FNACA de Plouguernével	100€
Cercle celtique Les Blés d'Or	20€
Racine d'Argoat	50€
ADMR	50€
Asso Pierre Le Bigot	50€
TOTAL	270€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H